

DEPARTEMENT DE LA MARNE
VILLE DE SUIPPES

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
03 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le 3 Juillet, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Suippes se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie en vertu de la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant le 29 juin 2020.

Présents : François COLLART, Jacques BONNET, Natacha BOUCAU, Didier HEINIMANN, Sabine BAUDIER, Jean-Louis BAZARD, Manuel ROCHA GOMES, Jean-Noël OUDIN, Corine LECLERC, Jacques JESSON, Bénédicte BABILLOT, Laurent GOURNAIL, Murielle GUILHARD, Laurence CONROUX, Nathalie FRANCAERT, Mickaël ROSE, Guillaume BOUTILLOT, Barbara MAHAA, Sabrina DA CRUZ, Maxime VARIN, Martine LORIN, Ludovic ROUSSEL, Valérie MORAND, Nina HUBERT, Baptiste PHILIPPO.

Absents excusés :

Madame Magali SALUAUX donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël OUDIN
Madame Aurélie FAKATAUVELUA donne pouvoir à Madame Natacha BOUCAU

Secrétaire de séance :

La séance est ouverte par Monsieur Jean-Raymond EGON, Maire sortant, qui déclare les nouveaux membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions. Il passe ensuite la présidence au doyen de l'assemblée

Monsieur Manuel ROCHA GOMES invite l'assemblée à élire un secrétaire de séance : M. Maxime VARIN se porte volontaire pour remplir ces fonctions et est désigné secrétaire de séance.

Institutions et vie politique

DELIBERATION N°2020/07/001 : Election du Maire

Sous la présidence du doyen de l'assemblée M. Manuel ROCHA GOMES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7,

Vu la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence dans le cadre de l'épidémie de Covid 19,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le conseil municipal a procédé à la désignation de deux assesseurs : Mesdames Martine LORIN et Sabrina DA CRUZ

Considérant la candidature de Monsieur Baptiste PHILIPPO et Monsieur François COLLART.

En préambule de sa déclaration de candidature, Monsieur Batiste PHILIPPO a tenu le discours suivant :

« Monsieur le Président de séance, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

La campagne électorale est désormais derrière nous, elle a eu lieu le 15 mars à une date qui paraît aujourd'hui très lointaine, elle a d'ailleurs été animée, on s'en souvient...

Je remercie les électeurs qui nous ont accordé leur confiance et ont ainsi permis pour la première fois à ce que le rassemblement national soit représenté dans ce conseil ainsi que dans le conseil communautaire.

Je déplore cependant la très faible participation, il s'agit d'une première historique, à Suippes 3 listes étaient proposées aux électeurs cependant même avec ces trois listes nous ne représentons que 40% des électeurs Suippas. Cela interroge et je pense appelle à un peu plus d'humilité et moins de fanfaronnade comme j'ai pu le constater. Certes, notre démocratie est ainsi faite que même avec un faible taux de participation, la liste en tête remporte le conseil, toutefois notre légitimité à tous est très voire trop faible.

Quoi qu'il en soit, nous aurons à cœur de défendre tous les Suippas. Là où il n'existe que des sommes d'intérêts personnels, dans notre groupe, seul l'intérêt général primera.

Nous entrons dans une nouvelle phase où les Suippas attendent de ce conseil qu'il gère au mieux les affaires de la commune. C'est dans cet état d'esprit constructif que nous abordons ce mandat avec la volonté de défendre les priorités de notre projet municipal :

- Le retour de la sécurité,**
- la modération fiscale,**
- l'existence d'une vraie démocratie de proximité,**
- Le soutien actif à nos commerçants durement frappés par la crise sanitaire,**

Nous agissons avec une double volonté :

1) Défendre les orientations que nos électeurs nous ont demandé de porter au sein de cette assemblée ;

2) Défendre le bien commun et l'intérêt de notre ville ;

Je veux croire que la personne qui sera élue au fauteuil de maire aura à cœur de faire vivre une démocratie vivante qui passe en premier lieu par le respect de l'opposition.

Nous le verrons dans les règles intérieures qui seront édictées au sein du conseil comme dans la pratique de cette assemblée ou le fonctionnement des commissions. C'est la conception que nous avons d'une vie démocratique efficace parce que sereine et respectueuse. Je vous remercie »

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

M. François COLLART : 24 voix

M. Baptiste PHILIPPO : 2 voix

M. François COLLART ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire. Suite à son élection, Monsieur François COLLART a fait son discours d'investiture.

« Mesdames, Messieurs

Monsieur Mauclert, Maire honoraire

Jean-Raymond,

Chers collègues,

Chers agents communaux,

Chers amis,

Chers Suippases et Suippas

Vous êtes nombreux à venir partager avec nous ce moment exceptionnel et je vous en remercie.

Avant de commencer, une pensée particulière aux personnes impactées de plein fouet par l'épidémie du Covid, et un Grand Merci à toutes les personnes qui par leurs fonctions ont contribué de près ou de loin à la continuité des services de la Nation.

Ce soir c'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous pour vous faire part de toute ma reconnaissance pour la confiance que vous venez de me témoigner à travers mon élection en tant que Maire de la Commune. Ce moment est et restera solennel à mes yeux. Soyez assurés que je m'efforcerai d'être digne de cette confiance. Vous savez très bien que cela ne sera possible qu'avec votre concours.

Cet aboutissement est le fruit d'un engagement fort et ferme accompagné d'un investissement sans faille des collègues de la liste que j'ai eu l'immense plaisir d'animer. Cette victoire est la vôtre. Soyez-en chaleureusement remerciés.

Je voudrais aussi adresser mes sincères remerciements à toutes les Suippases et Suippas qui par leur vote ont placé notre liste à la tête de ces élections municipales avec 56% des suffrages exprimés. C'est flatteur, valorisant et élogieux. Mais, il serait malhonnête et irresponsable de ma part de faire abstraction de l'un des enseignements majeurs de ces élections « l'abstention ». Un

phénomène jusqu'à là absent de ces élections locales. Ce constat nous interpelle tous et je m'impose comme défi, en fonction des responsabilités qui seront les miennes de n'épargnerai aucun effort afin de contribuer avec tout l'équipe et en tout humilité de redonner du sens et de l'intérêt à ce devoir démocratique. Nous respectons entièrement le choix des électeurs qui ont voté pour les autres listes. C'est le sens noble de la démocratie. Toutefois, je serai le Maire de tous les Suippas dans le respect des opinions de chacun.

Je remercie également « Jean-Raymond » ses adjoints, ainsi que les membres du Conseil sortant, qui pour des raisons qui leurs sont propres, ont pris la décision d'arrêter cette aventure, et les félicite de leur investissement. Soyez fiers de votre engagement. Vous acceptez volontairement d'apporter votre expertise et votre aide à cette nouvelle équipe et je vous en remercie.

Nos remerciements vont aussi à nos conjoints respectifs qui nous apportent au quotidien un soutien et un appui inestimable dans l'accomplissement de nos objectifs. Car s'investir pour sa commune demande de la disponibilité et des concessions. Mais, j'en demeure convaincu que votre implication et soutien chères épouses et chers époux resteront intacts.

Je remercie aussi tous les agents communaux qui ont participé à la préparation de cette soirée dans un contexte sanitaire exceptionnel.

Le temps de la campagne électorale, des polémiques et des procès d'intention est fini. Place au travail collaboratif. Peu importe nos divergences, et nos idées, nous partageons un bien commun « Suippes et seulement Suippes ». A ce propos, je me réjouis de constater via la presse locale que cet état d'esprit constructif est entièrement partagé par les représentants des deux listes. Sachez Valérie et M. Philippo que je serai à l'écoute et très attentif à toutes les propositions et idées qui sont animées exclusivement par le souci permanent de faire progresser notre commune. En revanche, je veillerai fermement à ce que les débats au sein cette assemblée se dérouleront dans le respect mutuel et le dialogue permanent.

Ce soir, j'ai pris la décision en concertation avec mes colistiers de me représenter à cette élection pour servir et ne pas se servir. Je le dis haut et fort, je n'ai aucune ambition politique pour occuper d'autres responsabilités à l'échelle départementale, régionale et voire même nationale. Je suis et serai un Maire libre, proche, à l'écoute et surtout pleinement engagé dans la vie locale de notre cité. Cet état d'esprit est partagé par l'ensemble de mes colistiers.

S'engager pour sa commune, c'est aussi la faire rayonner à l'échelle du territoire. Car le rayonnement d'un territoire passe d'abord par la revitalisation de son centre-bourg. A cet effet, nous n'épargnerons aucun effort pour que Suippes occupe la place centrale et devient la locomotive. Aucun développement ne serait possible et imaginable sans la Commune centre. Demain, nous serons 17 délégués communautaires, et je compte vivement sur l'engagement entier et responsable de tout le monde pour défendre les intérêts de notre commune. En toute évidence, redorer l'image de Suippes, ne signifie pas mettre de côté les autres communes, ou le faire à leur détriment. Au contraire, c'est construire ensemble un projet commun où chaque commune y trouve son intérêt. Aussi, nous nous engageons à défendre les projets de la commune auprès de nos partenaires institutionnels.

Concernant notre programme, il est axé principalement sur les préoccupations de tous les suippas, la sécurité, le cadre de vie, la solidarité et le vivre ensemble, le commerce, l'artisanat, le patrimoine, le scolaire, le développement économique, le tissu associatif, les seniors, le maintien des relations avec l'armée et les relations avec HARDEIM et la Corée, la jeunesse et le sport. Nous y reviendrons vers vous très prochainement pour vous exposer les grandes priorités, les grandes lignes et surtout notre feuille de route. Ce choix n'est absolument pas motivé par une quelconque stratégie de communication. Mais simplement, en toute sincérité et en toute humilité, ce projet ne serait qu'intention si nous n'avions, comme élus, la chance d'être secondés par des agents dont je

veux saluer le sérieux, le dévouement et le sens du service public. Vous l'avez prouvé tout au long de la gestion de cette crise sanitaire et soyez-en remerciés. Je serai un Maire attentif à vos préoccupations, et aux difficultés que vous pouvez rencontrer dans l'exercice de vos missions. Je suis convaincu qu'une meilleure qualité de l'accueil des administrés dépend beaucoup des conditions de travail de celles et ceux qui sont en premier ligne pour l'assumer. Le Mercredi prochain, il est prévu dans cette enceinte une rencontre avec l'ensemble du Conseil municipal, à laquelle vous êtes cordialement conviés.

J'adresserai mes derniers mots à celles et ceux qui vont désormais exercer à mes côtés, les responsabilités municipales. La mairie, c'est le vestige de la République dans une ville. Chacun d'entre nous est à partir de ce soir, un représentant de notre bien commun le plus précieux, cette république avec ses lois et valeurs fondamentales. C'est une belle et grande responsabilité. N'oublions jamais que nous avons été élus pour servir.

Je vous remercie de votre attention »

DELIBERATION N° 2020/07/002 : Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence de Monsieur François COLLART Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2,

Vu la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence dans le cadre de l'épidémie de Covid 19,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal avec 25 voix pour et 2 contre (Monsieur Baptiste PHILIPPO et Madame Nina HUBERT) décide la création de 5 postes d'adjoints.

Madame Valérie MORAND s'interroge sur l'ouverture des postes de conseillers délégués et le cas échéant leur nombre. Monsieur le Maire répond que 4 postes de conseillers délégués seront créés ultérieurement.

Monsieur Baptiste PHILIPPO s'interroge sur l'augmentation du nombre d'adjoints proposé par rapport à l'ancienne mandature, le montant d'indemnités alloué et les modalités de financement de ces dépenses supplémentaires. Il interpelle le nouveau Maire si l'augmentation des impôts et la suppression des projets seraient des leviers à mobiliser pour compenser cette hausse d'indemnités.

Monsieur le Maire répond que les taux restent inchangés par rapport à l'enveloppe initiale. Ce choix est justifié par l'éclatement de la délégation travaux et la création d'une délégation finances-RH. Concernant les modalités de financement, Monsieur le Maire propose d'étudier d'abord l'impact réel du Covid sur les finances de la Commune, et le cas échéant revoir l'ordre de priorité des projets à venir.

DELIBERATION N° 2020/07/003 : Election des Adjointes au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-1 et L2122-1 et suivants et L2122-7-2,

Vu la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid 19,

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence dans le cadre de l'épidémie de Covid 19,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes,

Considérant que le scrutin doit avoir lieu au scrutin secret de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel,

Un appel à candidatures est effectué. Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire est déposée. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de Mesdames Martine LORIN et Sabrina DA CRUZ.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :27
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 3
- suffrages exprimés : 24
- majorité absolue : 13

La liste « Avec vous pour Suippes » a obtenu 24 (vingt-quatre) voix.

La liste « Avec vous pour Suippes » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés Adjointes au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- ø Monsieur Jacques BONNET
- ø Madame Natacha BOUCAU
- ø Monsieur Didier HEINIMANN
- ø Madame Sabine BAUDIER
- ø Monsieur Jean-Louis BAZARD

DELIBERATION N°2020/07/004 : Lecture de la charte de l'élue local

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de prendre acte de la lecture faite de la Charte de l'Elue local, de la remise aux élus de la Charte de l'Elue local et des dispositions afférentes. Ce point n'est pas soumis au vote

Informations diverses :

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

Le prochain Conseil municipal dédié à l'installation des commissions aura lieu le Mercredi 15 Juillet prochain à 19h00.

L'installation du Conseil communautaire aura lieu le Vendredi 10 Juillet prochain.

Monsieur Baptiste PHILIPPO demande aux membres de l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire du jeune militaire Alexis BATTU.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20h03.

VILLE DE SUIPPES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice. (_27_)

Nombre de membres présents..... (_25_)

Nombre de suffrages exprimés.... (_25_)

VOTES : Pour..... (_)

Contre..... (_)

Abstentions..... (_)

Date de convocation : 29 JUIN 2020.

Présenté par Monsieur le Maire,
A SUIPPES, 29 JUIN 2020.

Le Maire,

François COLLART

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A SUIPPES, le 03 JUILLET 2020.

Les membres du Conseil Municipal,

M. COLLART François, **Maire**

M. BONNET Jacques, **1^{er} Adjoint**

Mme. BOUCAU Natacha, **2^{ème} Adjointe**

M. HEINIMANN Didier, **3^{ème} Adjoint**

Mme. BAUDIER Sabine, **4^{ème} Adjointe**

M..BAZARD Jean-Louis **5^{ème} Adjoint**

M. ROCHA GOMES Manuel

M. OUDIN Jean-Noël

Mme. LECLERC Corine

M. JESSON Jacques

Mme. BABILLOT Bénédicte

M. GOURNAIL Laurent

Mme. GUILLARD Murielle

Mme. CONROUX Laurence

Mme SALUAUX Magali

Mme. FRANCAERT Nathalie

M. ROSE Mickaël

M. BOUTILLOT Guillaume

Mme. MAHAA Barbara

Mme. DA CRUZ Sabrina

Mme. FAKATAULAVELUA Aurélie

M. VARIN Maxime

Mme. LORIN Martine

M. ROUSSEL Ludovic

Mme. MORAND Valérie

Mme. HUBERT Nina

M. PHILIPPO Baptiste